



Réuni en séance le 23 novembre 2016, en présence de 36 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte par 29 voix pour, 4 contre et 2 abstentions l'augmentation du crédit d'engagement de l'école de Versegères de CHF 18 mios à CHF 19,1 mios.
2. Il accepte à l'unanimité le Règlement de soutien à la jeunesse
3. Il accepte par 28 voix pour, 4 contre et 3 abstentions la décision de principe visant à la modification partielle du PAZ/RCCZ pour le site de Curala.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 23 janvier 2017.

Fait à Bagnes, le 24 novembre 2016

Le Conseil Général